



**FONGICIDE contre les maladies des cultures légumières et des arbres fruitiers, et contre l'oïdium, botrytis et anthracnose pour les petits fruits et fraisier, sous serre permanente.**

**Luna<sup>®</sup>**  
**XTEND**

## Conditionnement(s)

Bidon 1 L  
Bidon 5 L  
Bidon 0.3 L  
Bidon 1 L

## Fiche d'identité

### Composition :

#### Autres composants dangereux CLP

- Fluopyram  
- Trifloxystrobine  
- 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one  
- masse de réaction de  
5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et de  
2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1)

### Classification RAC : 11-7

**Formulation :** suspension concentrée  
(concentré fluidifiable)

**Numéro AMM :** 2130152

**Détenteur d'homologation :** Bayer SAS 74  
rue Gorge de Loup 69009 LYON

**Substance active :** fluopyram  
**Teneur :** 250g/l, soit 21.4% (m/m)  
**Famille chimique :** pyridinyl-éthyl-benzamide  
**Mode d'action :** Inhibition de la  
succinate-déshydrogénase.

**Substance active :** trifloxystrobine  
**Teneur :** 250g/l, soit 21.4% (m/m)  
**Famille chimique :** oximinoacétates  
**Mode d'action :** Inhibe la germination des  
spores, le développement du tube germinatif  
et la formation de l'appressorium.

## Description

Le produit est un fongicide associant deux substances actives aux modes d'action différents et complémentaires : le fluopyram, nouvelle substance active de la famille des pyridinyl-éthyl-benzamide, et la trifloxystrobine, molécule de la famille des oximinoacétates. Le fluopyram est actif sur tous les stades du cycle de développement du pathogène : germination des spores, développement du tube germinatif, croissance mycélienne et sporulation. Il agit au niveau du complexe II de la chaîne respiratoire de la cellule et bloque la production d'énergie du champignon.

Le fluopyram possède des propriétés uniques de biodisponibilité :

- bonne action de surface sur feuilles et baies
- pénétration lente et continue dans le végétal
- excellente activité translaminaire
- distribution dans la plante par systémie ascendante

La trifloxystrobine fait partie de la famille des oximinoacétates et agit en bloquant la respiration cellulaire. Elle empêche le transfert d'électrons au niveau du complexe III de la chaîne respiratoire mitochondriale.

La trifloxystrobine est dotée de trois propriétés essentielles qui constituent l'action mésostémique :

- forte affinité avec la cuticule des feuilles et des baies
- redistribution en phase gazeuse dans le couvert végétal
- activité translaminaire

## Préparation

### Préparation de la bouillie

Verser directement le produit présenté sous forme de suspension concentrée, dans la cuve du pulvérisateur remplie au moins au tiers, le système d'agitation en fonctionnement pour obtenir une bonne mise en suspension. Compléter la cuve avec le volume d'eau nécessaire en maintenant l'agitation.

Agiter énergiquement la préparation de la bouillie avant emploi.

### Mélanges et compatibilité

Les mélanges doivent être mis en oeuvre conformément à la réglementation en vigueur. Pour connaître le détail pratique de cette mise en oeuvre, il est nécessaire de contacter au préalable le 0 800 25 35 45

## Traitement

Voir en fin de fiche, après le Tableau des usages

## Précautions à prendre

### Pour le stockage

- Conserver le produit uniquement dans son emballage d'origine, dans un local phytopharmaceutique conforme à la réglementation en vigueur, à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Conserver hors de la portée des enfants et des personnes non autorisées.

### Mesures de protections des individus

Se laver les mains après toute manipulation/utilisation/intervention dans une parcelle préalablement traitée. Ne pas manger, boire, téléphoner ou fumer lors de l'utilisation du produit.

Pour une meilleure visualisation du tableau, veuillez consulter la dernière page.

Rapporter les équipements de protection individuelle (EPI) usagés dans un sac translucide à votre distributeur partenaire ECO EPI ou faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination de produits dangereux.

### En cas de déversement accidentel

Se protéger (EPI) et sécuriser la zone. Prévenir les pompiers (18 ou 112) en cas de danger immédiat pour l'environnement que vous ne pouvez gérer avec vos propres moyens. Collecter tout ce qui a pu être en contact avec le produit, terre souillée incluse. Nettoyer le site et le matériel utilisé, en prenant soin de confiner les effluents générés par l'opération de nettoyage. Les éliminer selon la réglementation en vigueur.

### Pour l'emploi

- Eliminer les fonds de cuve conformément à la réglementation en vigueur.

### Pour l'élimination du produit et de l'emballage

- Pour l'élimination des produits non utilisables, faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux.  
- Ne pas réutiliser les emballages vides et les éliminer via une collecte organisée par les



distributeurs partenaires de la filière Adivalor ou un autre service de collecte spécifique.

Prévention et gestion de la résistance :

L'utilisation répétée, sur une même parcelle, de préparations à base de substances actives de la même famille Chimique ou ayant le même mode d'action, peut conduire à l'apparition d'organismes résistants. Pour réduire ce risque, l'utilisateur doit raisonner en premier lieu les pratiques agronomiques et respecter les conditions d'emploi du produit. Il est conseillé d'alterner ou d'associer, sur une même parcelle, des préparations à base de substances actives de familles chimiques différentes ou à modes d'action différents, tant au cours d'une saison culturale que dans la rotation. En dépit du respect de ces règles, on ne peut pas exclure une altération de l'efficacité de cette préparation liée à ces phénomènes de résistance. De ce fait, Bayer SAS décline toute responsabilité quant à d'éventuelles conséquences qui pourraient être dues à de telles résistances.

Nettoyage du pulvérisateur et gestion des fonds de cuve

A la fin de la période d'application du produit, l'intégralité de l'appareil (cuve, rampe, circuit, buses...) doit être rincée à l'eau claire. Le rinçage du pulvérisateur, l'épandage ou la vidange du fond de cuve et l'élimination des effluents doivent être réalisés conformément à la réglementation en vigueur.

LES BONS GESTES POUR TRAITER EN TOUTE SÉCURITÉ

N'utilisez les produits phytopharmaceutiques que si nécessaire.

Protégez votre santé et celle de votre entourage.

Surveillez les conditions météorologiques.

Protégez les points d'eau.

Protégez les pollinisateurs.

Préservez la faune sauvage.

D'INFOS SUR WWW.PHYTO-PHATIQUE.FR : FLASHEZ-MOI

AVERTISSEMENT

Toute reproduction totale ou partielle de cette étiquette est interdite. Respecter les usages, doses, conditions et précautions d'emploi mentionnés sur l'emballage. Ils ont été déterminés en fonction des caractéristiques du produit et des applications pour lesquelles il est préconisé. Conduire sur ces bases la culture et les traitements selon la bonne pratique agricole en tenant compte, sous la responsabilité de l'utilisateur, de tous les facteurs particuliers concernant votre exploitation, tels que la nature du sol, les conditions météorologiques, les méthodes culturales, les variétés végétales, la résistance des espèces... Le fabricant garantit la qualité du produit vendu dans son emballage d'origine et stocké selon les conditions préconisées, ainsi que sa conformité à l'Autorisation de Mise sur le Marché délivrée par les autorités compétentes françaises. Pour les denrées issues de cultures protégées avec cette spécialité et destinées à l'exportation, il est de la responsabilité de l'exportateur de s'assurer de la conformité avec la réglementation en vigueur dans le pays importateur

Toxicologie

Classes de danger

Classement du mélange CLP

H302 - Nocif en cas d'ingestion.  
H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.  
H362 - Peut être nocif pour les bébés nourris au lait maternel.  
H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.  
EUH401 - Respecter les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement  
Attention



P260 - Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.  
P263 - Éviter tout contact avec la substance au cours de la grossesse et pendant l'allaitement.  
P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.  
P308+P311 - En cas d'exposition prouvée ou suspectée : Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.  
P391 - Recueillir le produit répandu.  
P501 - Éliminer le contenu/réceptacle dans le lieu d'élimination conformément à la réglementation locale  
SPe2 - Pour protéger les organismes aquatiques, ne pas rejeter les eaux usées des serres hors sol directement dans les eaux de surface.  
SPe3 - Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau, pour les usages "carotte", "choux à inflorescence", "choux pommés", "navet", "fines herbes" en plein champ, ainsi que "cucurbitacées à peau comestible", "cucurbitacées à peau non comestible", "tomate-aubergine" et "poivron" sous abri ouvert au moment du traitement.  
SPe3 - Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 20 mètres par rapport aux points d'eau pour les usages "tomate-aubergine", "poivron" et "cucurbitacées à peau comestible" en plein champ.  
SPe3 - Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 50 mètres par rapport aux points d'eau pour les usages "cerisier", "pêcher-abricotier" et "prunier".  
SPe3 - Pour protéger les arthropodes non cibles, respecter une zone non traitée de 20 mètres par rapport à la zone non cultivée adjacente pour les usages "cerisier", "pêcher" et "prunier" en cas d'application avant BBCH 69 à la dose de 0,5 L/ha.  
Culture attractive en floraison : emploi possible. Peut être dangereux pour les abeilles. Application possible durant la floraison et sur les zones de butinage, pendant la période comprise entre 2 heures avant le coucher du soleil et 3 heures après.  
**Délai de rentrée**  
48 heures après traitement.  
**Protection des personnes présentes et des résidents**

- l'espace susceptible d'être fréquenté par des résidents.  
**Mesures de protection des individus : se reporter impérativement au paragraphe de l'étiquette intitulé Précautions à prendre.**  
**Mentions obligatoires**  
SP1 - Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface.  
SP1 - Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.  
SP1 - Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.

Information santé  
Premiers soins

Conseils généraux  
S'éloigner de la zone dangereuse. Maintenir et transporter la victime en position latérale de sécurité. Enlever immédiatement tout vêtement souillé et le mettre à l'écart.  
Inhalation  
Amener la victime à l'air libre. Garder la victime au repos et la maintenir au chaud. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.  
Contact avec la peau  
Nettoyer avec une grande quantité d'eau et du savon, si disponible, avec du polyéthylène glycol 400, puis rincer avec de l'eau. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

Contact avec les yeux  
Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Après les 5 premières minutes, enlever les lentilles cornéennes, si présentes, continuer à rincer l'oeil. Si une irritation se développe et persiste, consulter un médecin.  
Ingestion  
Ne PAS faire vomir. Rincer la bouche. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.

En cas de perte de la Fiche de données de sécurité, celle-ci peut vous être à nouveau fournie sur simple appel au 0 800 25 35 45 ou être consultée sur les sites internet : <https://agro.bayer.fr/> et [www.quickfds.com](http://www.quickfds.com) .  
En cas d'urgence, appeler le 15 ou le centre antipoison le plus proche puis signalez vos symptômes au réseau "Phyt'attitude" n° vert 0 800 887 887 (appel gratuit depuis un poste fixe).

Transport et Stockage

**Point gélif** : -10°C  
**Température maximum** : 40°C  
**N°ONU** : 3082



| Danger principal | Danger secondaire | Danger tertiaire |
|------------------|-------------------|------------------|
| <br>             | -                 | -                |

Tableau des usages et doses autorisées

| Cultures<br>légumières                                                   | Cibles / Usages                                              | Doses     | Spécifications<br>d'usage / Stade<br>d'application                                                                                                                                                 | DAR en<br>jours ou<br>BBCH max<br>ou NC (Non<br>Concerné) | Précautions*<br>Réglementaires<br>(voir légendes) |
|--------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------|-----------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------|---------------------------------------------------|
| Aubergine - plein<br>champ                                               | Alternariose, Oïdiums                                        | 0.56 l/ha | 2 trait./an<br>1 application maximum<br>pendant la floraison<br>(entre les stades BBCH<br>60 et BBCH 69).Intervalle<br>minimum entre les<br>applications : 10 jours.<br>stade BBCH 51 à BBCH<br>89 | 3                                                         | 1c, 2c, 7a                                        |
| Aubergine - sous<br>abri                                                 | Oïdiums                                                      | 0.4 l/ha  | 2 trait./an<br>Intervalle minimum entre<br>les applications : 10 jours.<br>stade BBCH 51 à BBCH<br>89                                                                                              | 3                                                         | 1a, 1b, 2a, 2c, 7c                                |
| Carotte - plein<br>champ                                                 | Alternariose, Oïdiums, Sclérotiniose                         | 0.5 l/ha  | 2 trait./an<br>Intervalle minimum entre<br>les applications : 14 jours.<br>stade BBCH 41 à BBCH<br>49                                                                                              | 14                                                        | 1b, 7a                                            |
| Chou de Bruxelles<br>et autres choux<br>pommés-plein<br>champ            | Alternariose, Mycosphaerella brassicicola,<br>Oïdiums, Phoma | 0.5 l/ha  | 2 trait./an<br>Intervalle minimum entre<br>les applications : 14 jours.<br>stade BBCH 41 à BBCH<br>49                                                                                              | 14                                                        | 1b, 7a                                            |
| Chou-fleur, brocoli<br>et autres choux à<br>inflorescence-plein<br>champ | Alternariose, Mycosphaerella brassicicola,<br>Oïdiums, Phoma | 0.5 l/ha  | 2 trait./an<br>Intervalle minimum entre<br>les applications : 14 jours.<br>stade BBCH 41 à BBCH<br>49                                                                                              | 14                                                        | 1b, 7a                                            |
| Concombre,<br>courgette,<br>cornichon et autres<br>cucurbitacées à       | Brûlures des tiges                                           | 0.56 l/ha | 2 trait./an<br>1 application maximum<br>pendant la floraison<br>(entre BBCH 60 et BBCH                                                                                                             | 3                                                         | 1c, 2c, 7a                                        |



| Cultures<br>légumières                                                                                            | Cibles / Usages                      | Doses     | Spécifications<br>d'usage / Stade<br>d'application                                                                                                                                                 | DAR en<br>jours ou<br>BBCH max<br>ou NC (Non<br>Concerné) | Précautions*<br>Réglementaires<br>(voir légendes) |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------|-----------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------|---------------------------------------------------|
| Traitement des<br>parties<br>aériennes                                                                            |                                      |           |                                                                                                                                                                                                    |                                                           |                                                   |
| peau comestible-<br>plein champ                                                                                   | Oïdiums                              | 0.4 l/ha  | 69).Intervalle minimum<br>entre les applications : 10<br>jours.<br>stade BBCH 51 à BBCH<br>89                                                                                                      | 3                                                         | 1a, 1b, 2a, 2c, 7c                                |
| Concombre,<br>courgette,<br>cornichon et autres<br>cucurbitacées à<br>peau<br>comestible-sous<br>abri             |                                      |           | 1 trait./an<br>stade BBCH 51 à BBCH<br>89                                                                                                                                                          |                                                           |                                                   |
| Concombre,<br>courgette,<br>cornichon et autres<br>cucurbitacées à<br>peau<br>comestible-Sous<br>serre permanente |                                      | 0.6 l/ha  | 2 trait./an<br>Intervalle minimum entre<br>les applications : 10<br>jours.Serre permanente<br>fermée<br>stade BBCH 51 à BBCH<br>89                                                                 | 3                                                         | 1a, 2a, 7c                                        |
|                                                                                                                   |                                      |           |                                                                                                                                                                                                    |                                                           |                                                   |
| Concombre,<br>courgette,<br>cornichon et autres<br>cucurbitacées à<br>peau<br>comestible-sous<br>tunnel           | Brûlures des tiges, Pourriture grise | 0.56 l/ha | 2 trait./an<br>1 application maximum<br>pendant la floraison<br>(entre les stades BBCH<br>60 et BBCH 69).Intervalle<br>minimum entre les<br>applications : 10 jours.<br>stade BBCH 51 à BBCH<br>89 | 3                                                         | 1b, 2a, 2c, 7c                                    |
| Coriandre, carvi et<br>persil-plein champ                                                                         | Alternariose, Oïdiums, Sclérotiniose | 0.5 l/ha  | 1 trait./an<br>stade BBCH 41 à BBCH<br>49                                                                                                                                                          | 14                                                        | 1b, 7a                                            |
| Melon, pastèque,<br>potiron et autres<br>cucurbitacées à<br>peau non<br>comestible-sous<br>abri                   | Oïdiums                              | 0.4 l/ha  | 1 trait./an<br>stade BBCH 51 à BBCH<br>89                                                                                                                                                          | 3                                                         | 1a, 1b, 2a, 2c, 7c                                |
| Melon, pastèque,<br>potiron et autres                                                                             | Brûlures des tiges, Pourriture grise | 0.6 l/ha  | 2 trait./an<br>Intervalle minimum entre                                                                                                                                                            | 3                                                         | 1a, 2a, 7c                                        |



| Cultures<br>légumières                                                                            |                                      |           |                                                                                                                                                                                                                   |                                                           |                                                   |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------|-----------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------|---------------------------------------------------|
| Traitement des<br>parties<br>aériennes                                                            | Cibles / Usages                      | Doses     | Spécifications<br>d'usage / Stade<br>d'application                                                                                                                                                                | DAR en<br>jours ou<br>BBCH max<br>ou NC (Non<br>Concerné) | Précautions*<br>Réglementaires<br>(voir légendes) |
| cucurbitacées à<br>peau non<br>comestible - sous<br>serre permanente                              |                                      |           | les applications : 10<br>jours.Serre permanente<br>fermée<br>stade BBCH 51 à BBCH<br>89<br>2 trait./an<br>1 application maximum<br>pendant la floraison<br>(entre les stades BBCH                                 |                                                           |                                                   |
| Melon, pastèque,<br>potiron et autres<br>cucurbitacées à<br>peau non<br>comestible-sous<br>tunnel | Brûlures des tiges, Pourriture grise | 0.56 l/ha | 60 et BBCH 69).Intervalle<br>minimum entre les<br>applications : 10 jours.<br>stade BBCH 51 à BBCH<br>89<br>2 trait./an                                                                                           | 3                                                         | 1b, 2c, 7c                                        |
| Persil à grosse<br>racine - plein<br>champ                                                        | Alternariose, Oïdiums, Sclérotiniose | 0.5 l/ha  | Intervalle minimum entre<br>les applications : 14 jours.<br>stade BBCH 41 à BBCH<br>49                                                                                                                            | 14                                                        | 1b, 7a                                            |
| Piment - plein<br>champ                                                                           | Alternariose, Oïdiums                | 0.56 l/ha | 2 trait./an<br>1 application maximum<br>pendant la floraison<br>(entre les stades BBCH<br>60 et BBCH 69).Intervalle<br>minimum entre les<br>applications : 10 jours.<br>stade BBCH 51 à BBCH<br>89<br>2 trait./an | 3                                                         | 1c, 2c, 7a                                        |
| Piment - sous abri                                                                                | Oïdiums                              | 0.4 l/ha  | Intervalle minimum entre<br>les applications : 10 jours.<br>stade BBCH 51 à BBCH<br>89                                                                                                                            | 3                                                         | 1a, 1b, 2a, 2c, 7c                                |
| Poivron - plein<br>champ                                                                          | Alternariose, Oïdiums                | 0.56 l/ha | 2 trait./an<br>1 application pendant la<br>floraison (entre les stades<br>BBCH 60 et BBCH<br>69).Intervalle minimum<br>entre les applications : 10                                                                | 3                                                         | 1c, 2c, 7a                                        |



| Cultures<br>légumières                 |                                      |           |                                                                                                                                                                                             |                                                           |                                                   |
|----------------------------------------|--------------------------------------|-----------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------|---------------------------------------------------|
| Traitement des<br>parties<br>aériennes | Cibles / Usages                      | Doses     | Spécifications<br>d'usage / Stade<br>d'application                                                                                                                                          | DAR en<br>jours ou<br>BBCH max<br>ou NC (Non<br>Concerné) | Précautions*<br>Réglementaires<br>(voir légendes) |
| Poivron - sous abri                    | Oïdiums                              | 0.4 l/ha  | jours.<br>stade BBCH 51 à BBCH<br>89<br>2 trait./an<br>Intervalle minimum entre<br>les applications : 10 jours.<br>stade BBCH 51 à BBCH<br>89<br>1 trait./an                                | 3                                                         | 1a, 1b, 2a, 2c, 7c                                |
| Radis - plein<br>champ                 | Rhizoctonia solani                   | 0.5 l/ha  | Usage autorisé dans le<br>cadre de l'Article 51 du<br>règlement (CE)<br>1107/2009<br>jusqu'au stade BBCH 10<br>2 trait./an                                                                  | 14                                                        | 1b, 7a                                            |
| Raifort - plein<br>champ               | Alternariose, Oïdiums, Sclérotiniose | 0.5 l/ha  | Intervalle minmum entre<br>les applications : 14 jours.<br>stade BBCH 41 à BBCH<br>49<br>2 trait./an                                                                                        | 14                                                        | 1b, 7a                                            |
| scorsonère-plein<br>champ              | Alternariose, Oïdiums, Sclérotiniose | 0.5 l/ha  | Intervalle minimum entre<br>les applications : 14 jours.<br>stade BBCH 41 à BBCH<br>49<br>2 trait./an                                                                                       | 14                                                        | 1b, 7a                                            |
| Tomate plein<br>champ                  | Alternariose, Oïdiums                | 0.56 l/ha | 1 application pendant la<br>floraison (entre les stades<br>BBCH 60 et BBCH<br>69). Intervalle minimum<br>entre les applications : 10<br>jours.<br>stade BBCH 51 à BBCH<br>89<br>2 trait./an | 3                                                         | 1c, 2c, 7a                                        |
| Tomate - sous abri                     | Oïdiums                              | 0.4 l/ha  | Intervalle minimum entre<br>les applications : 10 jours.<br>stade BBCH 51 à BBCH<br>89                                                                                                      | 3                                                         | 1a, 1b, 2c, 7c                                    |
| Topinambour -                          | Alternariose, Oïdiums, Sclérotiniose | 0.5 l/ha  | 2 trait./an                                                                                                                                                                                 | 14                                                        | 1b, 7a                                            |



| Cultures<br>légumières                 | Cibles / Usages | Doses | Spécifications<br>d'usage / Stade<br>d'application                                     | DAR en<br>jours ou<br>BBCH max<br>ou NC (Non<br>Concerné) | Précautions*<br>Réglementaires<br>(voir légendes) |
|----------------------------------------|-----------------|-------|----------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------|---------------------------------------------------|
| Traitement des<br>parties<br>aériennes |                 |       |                                                                                        |                                                           |                                                   |
| plein champ                            |                 |       | Intervalle minimum entre<br>les applications : 14 jours.<br>stade BBCH 41 à BBCH<br>49 |                                                           |                                                   |

Pour l'usage sur radis dont l'autorisation a été accordée dans le cadre de l'article 51 du règlement (CE) 1107/2009, l'attention de l'utilisateur est attirée sur les risques éventuels de manque d'efficacité ou de phytotoxicité. Au regard des données à sa disposition, le détenteur de l'AMM décline toute responsabilité sur ces éventuels risques. Avant tout emploi du produit, il est recommandé à l'utilisateur de s'assurer de son efficacité ou de l'absence de risques éventuels de phytotoxicité sur la culture.

| Arbres fruitiers                       | Cibles / Usages  | Doses    | Spécifications<br>d'usage / Stade<br>d'application                                                                                                                                                  | DAR en<br>jours ou<br>BBCH max<br>ou NC (Non<br>Concerné) | Précautions*<br>Réglementaires<br>(voir légendes) |
|----------------------------------------|------------------|----------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------|---------------------------------------------------|
| Traitement des<br>parties<br>aériennes |                  |          |                                                                                                                                                                                                     |                                                           |                                                   |
| Cerisier                               | Monilioses       | 0.5 l/ha | 1 trait./an<br>stade BBCH 55 à BBCH<br>87                                                                                                                                                           | 7                                                         | 1d, 2b, 2c, 7b                                    |
| Cerisier                               | Cylindrosporiose | 0.3 l/ha | 2 trait./an<br>1 application maximum<br>pendant la floraison<br>(entre les stades BBCH<br>60 et BBCH 69). Intervalle<br>minimum entre les<br>applications : 7 jours.<br>stade BBCH 55 à BBCH<br>87  | 7                                                         | 1d, 2c, 7b                                        |
| Pêcher, Abricotier,<br>Nectarinier     | Monilioses       | 0.5 l/ha | 1 trait./an<br>stade BBCH 55 à BBCH<br>87                                                                                                                                                           | 7                                                         | 1d, 2b, 2c, 7b                                    |
| Pêcher, Abricotier,<br>Nectarinier     | Oïdiums          | 0.3 l/ha | 2 trait./an<br>1 application maximum<br>pendant la floraison<br>(entre les stades BBCH<br>60 et BBCH 69). Intervalle<br>minimum entre les<br>applications : 10 jours.<br>stade BBCH 55 à BBCH<br>87 | 7                                                         | 1d, 2c, 7b                                        |
| Pêcher, nectarinier                    | Cloque du pêcher | 0.3 l/ha | 2 trait./an                                                                                                                                                                                         | 7                                                         | 1d, 2c, 7b                                        |





| Arbres fruitiers                      |                                                                                      |          |                                                                                                                                                                                                                                                                            |                                               |                                             |
|---------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------|----------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------|---------------------------------------------|
| Traitement des parties aériennes      | Cibles / Usages                                                                      | Doses    | Spécifications d'usage / Stade d'application                                                                                                                                                                                                                               | DAR en jours ou BBCH max ou NC (Non Concerné) | Précautions* Réglementaires (voir légendes) |
| Prunier                               | Monilioses                                                                           | 0.5 l/ha | Dans le cadre d'une lutte conjointe contre moniliose ou oïdium.1 application maximum pendant la floraison (entre les stades BBCH 60 et BBCH 69).Intervalle minimum entre les applications : 10 jours.<br>stade BBCH 55 à BBCH 73<br>1 trait./an<br>stade BBCH 55 à BBCH 87 | 7                                             | 1d, 2b, 2c, 7b                              |
| Cultures diverses                     |                                                                                      |          |                                                                                                                                                                                                                                                                            |                                               |                                             |
| Traitement des parties aériennes      | Cibles / Usages                                                                      | Doses    | Spécifications d'usage / Stade d'application                                                                                                                                                                                                                               | DAR en jours ou BBCH max ou NC (Non Concerné) | Précautions* Réglementaires (voir légendes) |
| Cassissier - sous abri fermé          | Botrytis cinerea (Pourriture grise), Oïdiums, Anthracnose                            | 0.8 l/ha | 2 trait./an<br>Intervalle minimum entre les applications : 7 jours.<br>stade BBCH 13 à BBCH 89                                                                                                                                                                             | 7                                             | 1a, 2a                                      |
| Fraisier - sous abri fermé            | Botrytis cinerea (Pourriture grise), Anthracnose, Taches pourpres et rouges, Oïdiums | 0.8 l/ha | 2 trait./an<br>Intervalle minimum entre les applications : 7 jours.<br>stade BBCH 40 à BBCH 89                                                                                                                                                                             | 3                                             | 1a, 2a                                      |
| Framboisier et mûre - sous abri fermé | Botrytis cinerea (Pourriture grise), Oïdiums, Anthracnose                            | 0.8 l/ha | 2 trait./an<br>Intervalle minimum entre les applications : 7 jours.<br>stade BBCH 13 à BBCH 89                                                                                                                                                                             | 3                                             | 1a, 2a                                      |

**\*En l'absence de mention spécifique dans la colonne « Précautions réglementaires » concernant les abeilles et autres pollinisateurs ou la distance de sécurité pour la protection des personnes présentes et des résidents, respecter la réglementation en vigueur.**  
 Limites maximales en résidus de substances actives : se reporter aux LMR en vigueur au niveau de l'Union Européenne et consultables à l'adresse :<https://ec.europa.eu/food/plant/pesticides/eu-pesticides-database/start/screen/mrls>  
**Bayer SAS décline toute responsabilité concernant l'utilisation de ce produit sur des cultures et cibles permises par extrapolation telle que prévue par l'arrêté du 26 mars 2014 et ses arrêtés modificatifs. Pour toute utilisation liée à ces arrêtés, veuillez contacter Bayer Service Infos au préalable au 0 800 25 35 45**  
**1. Organismes aquatiques**  
 1a. . Pour protéger les organismes aquatiques, ne pas rejeter les eaux usées des serres hors sol directement dans les eaux de surface.





1b. . Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau pour les usages "carotte", "choux à inflorescence", "choux pommés", "navet", "fines herbes" en plein champ, ainsi que "cucurbitacées à peau comestible", "cucurbitacées à peau non comestible", "tomate-aubergine" et "poivron" sous abri ouvert au moment du traitement.

1c. . Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 20 mètres par rapport aux points d'eau pour les usages "tomate-aubergine", "poivron" et "cucurbitacées à peau comestible" en plein champ.

1d. . Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 50 mètres par rapport aux points d'eau pour les usages "cerisier", "pêcher-abricotier" et "prunier".

## **2. Arthropodes, oiseaux, mammifères, abeilles**

2a. . Peut porter atteinte à la faune auxiliaire dans les serres permanentes et pour les usages sous abri. Eviter toute exposition inutile.

2b. . Pour protéger les arthropodes non cibles, respecter une zone non traitée de 20 mètres par rapport à la zone non cultivée adjacente pour les usages "cerisier", "pêcher" et "prunier" en cas d'application avant BBCH 69 à la dose de 0,5 L/ha.

2c. . Culture attractive en floraison : emploi possible - Peut être dangereux pour les abeilles. Application possible durant la floraison et sur les zones de butinage, pendant la période comprise entre 2 heures avant le coucher du soleil et 3 heures après.

## **7. Riverains et personnes présentes**

7a. . Pour les usages sur "carotte", "choux à inflorescence", "choux pommés", "tomate-aubergine" en plein champ, "fines herbes", "poivron" en plein champ, "cucurbitacées à peau comestible" en plein champ et "navet", respecter une distance d'au moins 3 m entre la rampe de pulvérisation et :

- l'espace fréquenté par des personnes présentes lors du traitement,
- l'espace susceptible d'être fréquenté par des résidents.

7b. . Pour les usages sur "cerisier", "pêcher-abricotier" et "prunier", respecter une distance d'au moins 10 m entre le dernier rang traité et :

- l'espace fréquenté par les personnes présentes lors du traitement,
- l'espace susceptible d'être fréquenté par des résidents.

7c. . Pour les usages sous abri, respecter une distance d'au moins 5 m entre la rampe de pulvérisation et :

- l'espace fréquenté par des personnes présentes lors du traitement,
- l'espace susceptible d'être fréquenté par des résidents.

## **Traitement**

### **Dose(s) préconisée(s)**

**Sur fraisier, sous abri fermé uniquement** : la dose préconisée de produit est de 0,8 l/ha sur le complexe fongique pourriture grise, oïdium, anthracnose et maladie des taches pourpres et rouges.

**Sur petits fruits (cassissier, myrtillier, groseillier, sureau noir, airelle, cynorhodon, azerolier, framboisier, mûres, mûres des haies), sous abri fermé uniquement** : la dose préconisée de produit est de 0,8 l/ha sur oïdium, pourriture grise et anthracnose.

### **Conditions de traitement (époque, stade, seuil d'intervention)**

**Sur fraisier, sous abri fermé uniquement** : le produit fait preuve d'un très haut niveau d'efficacité contre les maladies du fraisier, tant sur feuilles que sur fruits. Ses propriétés originales lui permettent de s'inscrire dans tout programme de protection de la culture. Le produit s'applique à la dose de 0,8 l/ha du stade BBCH 40 (tout début du développement des stolons) jusqu'au stade BBCH 89 (récolte) mais de préférence en préventif en respectant un DAR de 3 jours.

Le nombre d'application est limité à deux sous abri fermé / an / culture, toutes cibles confondues.

Le produit est sélectif de la plupart des variétés de fraisier produites sous abri.

**Sur petits fruits, sous abri fermé uniquement** (cassissier, myrtillier, groseillier, sureau noir, airelle, cynorhodon, azerolier, framboisier, mûres, mûres des haies) : le produit s'utilise à la dose de 0,8l/ha pour contrôler l'oïdium, la pourriture grise et anthracnose. Son positionnement se fera en préventif de la maladie visée. De par son large spectre, le produit pourra être efficace sur plusieurs maladies concomitantes (cf. bulletins techniques locaux et BSV).

Attention : en cas de recours à des techniques culturales nouvellement mises en oeuvre par l'utilisateur ou présentant une quelconque spécificité, l'utilisateur doit en informer son fournisseur avant toute utilisation du produit, afin que ce dernier puisse en vérifier la faisabilité avec le fabricant du produit.

### **Programme de traitement**

Le produit contient deux substances actives ayant des modes d'action différents, l'une appartenant au groupe des SDHI (inhibiteurs de la succinate-déshydrogénase) et l'autre au groupe des QoI (Quinone outside Inhibitor). Afin de limiter le risque éventuel d'apparition et/ou de développement de souches de champignon résistantes à l'un ou l'autre de ces modes d'action, il est indispensable de respecter les bonnes pratiques agricoles, ainsi que les doses et les stades d'application mentionnés sur l'étiquette.

Il appartient à l'utilisateur d'un produit de vérifier avant son emploi, que la parcelle à traiter ne présente pas de souches de parasites résistantes, soit naturellement, soit par acquisition, en particulier du fait de l'usage répété de même substances actives ou de même familles chimiques.

Enfin, dans le cadre des bonnes pratiques agricoles, il est conseillé d'alterner les modes d'action en intégrant, dans les programmes de lutte, des produits à base de substances actives de familles chimiques différentes et/ou à mode d'action différents.

### **Classification FRAC**

11 - Inhibe la germination des spores, le développement du tube germinatif et la formation de l'appressorium.

7 - Inhibition de la succinate-déshydrogénase.

### **Application (matériel, pression)**

Veiller à assurer une bonne qualité de pulvérisation pour couvrir l'ensemble de la végétation à protéger.

Sur fraisier : Veiller à assurer une bonne qualité de pulvérisation pour couvrir l'ensemble de la végétation à protéger. Utiliser un volume de bouillie de 200 à 800 L/HA.

### **Conditions du milieu**

Eviter de traiter aux heures chaudes de la journée.

### **Mesures de protections des individus**



| Caractéristiques des EPI<br>▼                                                                                                         |  | PROTECTION DE L'OPÉRATEUR PENDANT LES PHASES DE :                                 |                                                                                                   |                         |                                                                                                    |                         |                                       |                                          |                                       |                                          |                                       |                                          | PROTECTION DU TRAVAILLEUR   |                 |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--|-----------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------|---------------------------------------|------------------------------------------|---------------------------------------|------------------------------------------|---------------------------------------|------------------------------------------|-----------------------------|-----------------|
|                                                                                                                                       |  | PRÉPARATION /<br>MÉLANGE/<br>CHARGEMENT                                           | APPLICATION AVEC :                                                                                |                         |                                                                                                    |                         |                                       |                                          |                                       |                                          | NETTOYAGE                             |                                          |                             |                 |
|                                                                                                                                       |  |                                                                                   | PULVÉRISATEUR PORTÉ OU TRAINÉ<br>À RAMPE, PNEUMATIQUE OU ATOMISEUR ;<br>PULVÉRISEMENT VERS LE BAS |                         | PULVÉRISATEUR PORTÉ OU TRAINÉ<br>À RAMPE, PNEUMATIQUE OU ATOMISEUR ;<br>PULVÉRISEMENT VERS LE HAUT |                         | LANCE / CULTURES BASSES (< 50 cm)     |                                          | LANCE / CULTURES HAUTES (> 50 cm)     |                                          |                                       | PULVÉRISATEUR À DOS                      |                             |                 |
|                                                                                                                                       |  |                                                                                   | TRACTEUR AVEC<br>CABINE FERMÉE                                                                    | TRACTEUR<br>SANS CABINE | TRACTEUR AVEC<br>CABINE FERMÉE                                                                     | TRACTEUR<br>SANS CABINE | SANS CONTACT<br>AVEC LA<br>VÉGÉTATION | CONTACT INTENSE<br>AVEC LA<br>VÉGÉTATION | SANS CONTACT<br>AVEC LA<br>VÉGÉTATION | CONTACT INTENSE<br>AVEC LA<br>VÉGÉTATION | SANS CONTACT<br>AVEC LA<br>VÉGÉTATION | CONTACT INTENSE<br>AVEC LA<br>VÉGÉTATION |                             |                 |
| GANTS EN NITRILE NF EN ISO 374-1/A1<br>réutilisables NF EN 16523-1+A1 (type A)<br>ou à usage unique NF EN ISO 374-2 (types A, B ou C) |  |  | Réutilisables                                                                                     | À usage unique*         | À usage unique                                                                                     | À usage unique*         | À usage unique                        | Réutilisables                            | Réutilisables                         | Réutilisables                            | Réutilisables                         | Réutilisables                            | Réutilisables               | Réutilisables** |
| EPI VESTIMENTAIRE<br>conforme à la norme NF EN ISO 27065/A1                                                                           |  |  | EPI<br>vestimentaire                                                                              |                         |                                                                                                    |                         |                                       |                                          |                                       |                                          |                                       |                                          | EPI<br>vestimentaire        |                 |
| EPI PARTIEL<br>blouse ou tablier à manches longues<br>catégorie III type PB(3)                                                        |  |  | EPI partiel                                                                                       |                         |                                                                                                    |                         |                                       |                                          |                                       |                                          |                                       |                                          | EPI partiel                 |                 |
| COMBINAISON DE PROTECTION CHIMIQUE<br>catégorie III type 3 ou 4                                                                       |  |  | Type 3 ou 4                                                                                       | SLI                     |                                                                                                    |                         |                                       | Type 3 avec<br>capuche                   | Type 4 avec<br>capuche                | Type 3 avec<br>capuche                   | Type 4 avec<br>capuche                | Type 3 avec<br>capuche                   | type 3 ou 4<br>avec capuche |                 |
| PROTECTION RESPIRATOIRE<br>Demi-masque certifié (EN 140) équipé d'un filtre A2P3 (EN 14387) <sup>(1)</sup>                            |  |  |                                                                                                   |                         |                                                                                                    |                         |                                       |                                          |                                       |                                          |                                       |                                          |                             |                 |
| BOTTES<br>certifiées EN 13 832-3                                                                                                      |  |  |                                                                                                   |                         |                                                                                                    |                         |                                       |                                          |                                       |                                          |                                       |                                          |                             |                 |

\*En cas d'intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation. Dans ce cas, les gants ne doivent être portés qu'à l'extérieur de la cabine et doivent être stockés après utilisation à l'extérieur de la cabine.  
\*\*En cas de contact avec la culture traitée.  
(1) Association d'un filtre contre les gaz et vapeurs organiques (A2, de couleur marron) et d'un filtre anti-poussière (P3). Veiller à toujours respecter les instructions du fabricant concernant le port et l'entretien des appareils respiratoires.

Mentions légales

Luna® Xtend ▫ 250 g/l fluopyram 250 g/l trifloxystrobine ▫ AMM n°2130152 ▫ Détenteur d'homologation : Bayer SAS ▫ ® Marque déposée Bayer

Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 4 ▫ Sensibilisation cutanée, catégorie 1 ▫ Toxicité aiguë pour le milieu aquatique , catégorie 1 ▫ Toxicité chronique pour le milieu aquatique, catégorie 1

▫ ▫ ▫ Attention ▫ ▫ H302 - Nocif en cas d'ingestion. ▫ H317 - Peut provoquer une allergie cutanée. ▫ H362 - Peut être nocif pour les bébés nourris au lait maternel. ▫ H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. ▫ EUH401 - Respecter les instructions d'utilisation



afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement

Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. Pour les usages autorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi : se référer à l'étiquette du produit ou à la fiche produit sur <https://agro-bayer.fr> - Bayer Service infos au N° Vert 0 800 25 35 45.

**Juillet 2026 - annule et remplace toute version précédente. Il appartient à l'utilisateur de ce produit de s'assurer avant toute application auprès de Bayer Service Infos au N° Vert 0 800 25 35 45 qu'il dispose bien de la dernière version à jour de ce document. Version actualisée des fiches produits toujours disponible également sur : <https://agro-bayer.fr>**

N° agrément Bayer SAS : RH02118 (distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels)